

Assemblée des Partenaires (AP) Extraordinaire du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP-AO)/ West African Regional Water Partnership (GWP-WA)

Le 17 Octobre 2018



Procès Verbal

www.gwpao.org

Global Water Partnership West Africa, GWP-WA Secretariat, PO Box 6552, Av. Bila Kaboré Ouaga 2000
Ouagadougou, Burkina Faso

Phone: +226 25361828/+226 25374104, Email: gwp.westafrica@gwpao.org, [Facebook.com/gwpao](https://www.facebook.com/gwpao), [Twitter@gwpWaf](https://twitter.com/gwpWaf)

L'an deux mille dix-huit et le Mercredi 17 Octobre à partir 15 heures, s'est déroulée, dans la salle de conférence de Ramada Pearl Hôtel Siège situé sur l'Avenue de l'UEMOA à Ouagadougou- Burkina Faso, l'Assemblée des Partenaires (AP) Extraordinaire du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP-AO)/ West African Regional Water Partnership (GWP-WA).

Conformément aux statuts du GWP-AO, l'AP est l'organe directeur du GWP-AO, qui veille à la bonne réalisation des objectifs du réseau. L'AP a pour responsabilités, entre autres, de fixer les orientations stratégiques et définir la politique du Partenariat. Elle se réunit tous les deux ans en session ordinaire sur convocation de son Président et, en cas de besoin, en session extraordinaire. L'AP Extraordinaire est appelée à se prononcer sur des questions très précises qui ne peuvent se faire en AP ordinaire ou ne peuvent attendre la tenue d'une AP ordinaire.

L'AP Extraordinaire, convoquée et présidée par le Président du GWP-AO, le Professeur Amadou Hama MAIGA a discuté et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour. Le Secrétariat de l'AP Extraordinaire a été assuré par Monsieur Armand HOUANYE, Secrétaire Exécutif de GWP-AO.

Ont pris part à l'Assemblée des Partenaires Extraordinaire, les institutions et personnes suivantes :

- Pour le Partenariat National de l'Eau du Burkina – Faso, Monsieur MILLOGO Dibi Président ;
- Pour le Partenariat National de l'Eau de la Côte d'Ivoire (Secteur privé de l'eau – SOTICI - de la Côte d'Ivoire), Monsieur NDRI Koffi ;
- Pour le Partenariat National de l'Eau de la Gambie, Madame BAKURIN Ndey ;
- Pour le Partenariat National de l'Eau du Nigéria, Ingénieur SULE Peter ;
- Pour Enda Tiers Monde – Sénégal, Monsieur El Hadj. GAYE Sy Malick ;
- Pour Eau Vive Burkina – Faso, Monsieur NIGNAN Yongo ;
- Pour Plan International Burkina Faso, Monsieur ADJALLA Raoul ;
- Pour l'Etat du Bénin, Monsieur DEGNIDE M. Adolphe ;
- Pour l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), Monsieur SANOUSSE Razaki ;
- Pour l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), Monsieur ZINSOU Didier ;
- Pour l'Université OUAGA 2, Dr SANON Karidia ;
- Pour les personnes ressources, Monsieur MOGBANTE Dam ;
- Pour le Comité Technique des Experts du GWP-AO, Dr. BARRY Boubacar;
- Pour l'Organisation Partenariat Mondial de l'Eau (GWPO), Stockholm, Madame ROUX Julienne.

Ont également pris part aux travaux de l'AP Extraordinaire à titre d'Observateurs le personnel du Secrétariat Exécutif de GWP-AO suivant :

- Madame YARO Aguiratou : Responsable Administration et Finances ;
- Madame VODOUNHESSI Félicité Chargée de Projet ;
- Monsieur BAMBARA Cheick, Assistant Technique ;
- Monsieur FAYAMA Badi, Assistant Administration et Finances ;
- Mademoiselle OUEDRAOGO Phebée, Stagiaire ;
- Monsieur BASSOUROU BOYLA, Assistant Technique.

La liste des participants complétée de leurs contacts est annexée à ce Procès-Verbal.

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté par les participants à l'entame de l'AP Extraordinaire porte sur les deux points ci-après :

- Renouvellement du récépissé, des Conventions et Accords d'établissement et partenariat du GWP-AO au Burkina – Faso
- Contributions aux réflexions dans le cadre de la formulation de la nouvelle stratégie 2020-2024 du GWP.

Du renouvellement du récépissé, des Conventions et Accords d'établissement et partenariat du GWP-AO au Burkina Faso

L'exposé des motifs fait par le Président et le Secrétaire Exécutif du GWP-AO a permis aux participants de prendre connaissance des démarches entreprises par le Secrétariat de GWP-AO en vue du renouvellement du récépissé permettant au réseau de poursuivre ses activités en toute légalité, au titre d'une Association nationale, au Burkina – Faso. Il s'agit notamment du renouvellement du récépissé de 2012 et de la convention d'établissement avec le Gouvernement du Burkina Faso obtenue en 2013 ayant expiré en Juin 2018.

Les débats ayant suivi l'exposé des motifs ont mis l'accent sur :

- l'invite faite au Président du GWP-AO, ensemble avec le Secrétariat Exécutif Régional, en vue d'initier et de conduire diligemment à termes les démarches pour le renouvellement du récépissé en comptant sur le soutien des autorités du Burkina Faso et du Secrétariat du GWPO ;
- l'impérieuse nécessité d'obtenir auprès des autorités du Burkina Faso un Accord de Siège, en lieu et place du statut actuel d'Association nationale, pour le GWP-AO en tant qu'Organisation Sous Régionale de l'Afrique de l'Ouest ou en tant que Représentation de l'Organisation Intergouvernementale GWPO en Afrique de l'Ouest.

Contributions aux réflexions dans le cadre de la formulation de la nouvelle stratégie 2020-2024 du GWP

Le Président et le Secrétaire Exécutif du GWP-AO, ensemble avec le Chargé des Opérations pour le GWP-AO au niveau du Secrétariat du GWPO Stockholm, Suède , ont présenté l'état d'avancement et la suite du processus de clôture de la stratégie globale 2014-2019 et de mise en place de la nouvelle stratégie 2020-2024.

GWP-O a retenu dix (10) questions stratégiques devant concourir à l'orientation de la stratégie 2020-2024. Ces dix questions ont été présentées aux participants de l'AP Extraordinaire et débattues.

Les participants à l'AP Extraordinaire tout en reconnaissant l'importance de l'ensemble des dix questions, en ont retenu quatre sur lesquels ils estiment que l'accent devrait être mis en ce qui concerne la région Afrique de l'Ouest. Il s'agit notamment :

- de la nécessité de repenser l'ambition du GWP à différents niveaux d'intervention (mondial, régional, transfrontalier, national et local) tout en veillant à une mise en place effective des ressources nécessaires pour produire l'impact escompté à chaque niveau ;
- du rôle du GWP dans les processus influencés et/ ou soutenus tout en veillant à apporter une valeur ajoutée spécifique aux autres acteurs et partenaires d'intervention, dans l'aide à la prise en compte des aspects transversaux et de l'équité entre les genres, du renforcement des partenariats et des liens intersectoriels ;
- de la mobilisation du secteur privé pour un développement du secteur de l'eau prenant en compte les préoccupations environnementales, la nécessité d'assurer la durabilité de la ressource eau, l'équité entre les genres, l'objectif social de l'eau, l'intégrité et la bonne gouvernance de l'eau ;

- du rôle du réseau GWP en tant levier pour une gestion et un développement innovants de l'eau au service de la croissance économique, de la prospérité partagée, de la réduction des conflits liés à l'eau et de la réduction de pauvreté.

A l'issue des débats, l'Assemblée des Partenaires de GWP-AO réunie en session Extraordinaire a pris des décisions et adopté des résolutions.

Des décisions de l'AP Extraordinaire du GWP-AO du 17 / 10 / 2018

- **Décision 1** : L'Assemblée des Partenaires du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest/ West African Regional Water Partnership (GWP-AO/ GWP-WA) réunie en session Extraordinaire à Ouagadougou le 17 Octobre 2018 donne mandat à son Président de mener les démarches nécessaires en vue du renouvellement du récépissé, de la Convention de Partenariat avec le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA) afin d'obtenir la Convention d'établissement du GWP-AO au Burkina Faso.
- **Décision 2** : L'Assemblée des Partenaires du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest/ West African Regional Water Partnership (GWP-AO/ GWP-WA) réunie en session Extraordinaire à Ouagadougou le 17 Octobre 2018 donne mandat à son Président de conduire le processus et de prendre les dispositions nécessaires y afférentes en vue de l'obtention d'un Accord de siège pour le GWP-AO/ GWP-WA au Burkina Faso

Des résolutions de l'AP Extraordinaire du GWP-AO du 17 / 10 / 2018

- Résolution 1 : L'Assemblée des Partenaires du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest/ West African Regional Water Partnership (GWP-AO/ GWP-WA) réunie en session Extraordinaire à Ouagadougou le 17 Octobre 2018 remercie les autorités burkinabè pour leur soutien et leur demande de bien vouloir faciliter les démarches en vue de l'octroi d'un Accord de siège pour le GWP-AO au Burkina Faso.
- Résolution 2 : L'Assemblée des Partenaires du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest/ West African Regional Water Partnership (GWP-AO/ GWP-WA) réunie en session Extraordinaire à Ouagadougou le 17 Octobre 2018 remercie le Secrétariat de Global Water Partnership Organisation (GWPO), sis à Stockholm pour ses soutiens renouvelés et lui demande d'apporter son appui au GWP-AO/ GWP-WA, y compris en intervenant auprès des autorités burkinabè pour l'initiation et l'aboutissement du processus de demande d'un Accord de siège au Burkina Faso.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Président a prononcé la fin des travaux de l'Assemblée des Partenaires Extraordinaire à 17heures 30 minutes.

Fait à Ouagadougou le 17 Octobre 2018

Ont signé

Rapporteur

Président de Séance

Armand K. HOUANYE
Secrétaire Exécutif du GWP-AO

Professeur Amadou Hama MAÏGA
Président du GWP-AO